

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

STU n° 99.081

L'An mil neuf cent quatre vingt dix neuf le 22 juillet à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

**DATE DE CONVOCATION**

**DATE D'AFFICHAGE**

16 JUILLET 1999

16 JUILLET 1999

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, CARRIE et GAVEN, Mme GEOFFROY, Adjoints

MM. ANGIBAUD, BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, DONZIER, GERMA, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MONNARD, MUSSETTI, POTENNEC, QUENTIN, Conseillers

**ETAIENT REPRESENTES** : M. LE GUEUT représenté par M. MOST, Maire  
M. DENIS représenté par M. BOURGEOIS  
Melle ISENDICK représentée par Mme MARTIN  
M. MERLE représenté par M. CAMPAGNE

**ABSENTS - EXCUSES** : Mlle BARRAUD-DUCHERON, MME PELTIER et M. SIMONNET.

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 26  
  
Nombre de Votants : 30

Madame MARTIN a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : Z.A.E.C.  
ALIENATION DE TERRAIN AU PROFIT DE LA SCI SIEL

**VOTE** : UNANIMITE

La Ville de ROYAN dispose de parcelles de terrains dans le cadre de la Z.A.E.C.

La SCI SIEL, représentée par ses co-gérants M. Pascal SIMON et Mme Chantal ELIE, vient de manifester son intention d'acquérir le terrain, cadastré section CI 775, d'une superficie de 2.717m<sup>2</sup>.

Rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée à l'intéressée qui a accepté, par promesse d'achat en date du 10 Juin 1999, le prix de cession fixé à 75F. H.T. le mètre carré, soit un prix global et forfaitaire de DEUX CENT TROIS MILLE SEPT CENT SOIXANTE QUINZE FRANCS (203.775F.).

Le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur l'aliénation de ladite parcelle aux conditions précitées.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Oùï l'exposé du RAPPORTEUR,

Vu les plans des lieux et parcellaires,

Vu la promesse d'achat souscrite par la SCI SIEL en date du 10 juin 1999

Vu l'avis des Services Fiscaux en date du 21 Avril 1999,

Vu l'avis de la Commission des Permis de Construire,

Considérant l'intérêt que présente pour la Ville l'implantation de nouvelles activités dans la Z.A.E.C.

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation au profit de la SCI SIEL, du terrain cadastré section CI n° 775, d'une superficie de 2.717m<sup>2</sup> sous réserve du bornage, au lieudit "Derrière le Pont", moyennant le prix de soixante quinze

francs (75F.) hors taxes le mètre carré, soit un prix global et forfaitaire de DEUX CENT TROIS MILLE SEPT CENT SOIXANTE QUINZE FRANCS (203.775F.).

- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Me PAGEOT, Notaire de l'acquéreur,

- que la recette correspondante sera inscrite au budget en cours à la date de la signature de l'acte authentique.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 26 juillet 1999  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Secrétaire Général,

A. LARRAIN